

JORF n°0188 du 15 août 2014

Texte n°10

ARRETE

**Arrêté du 29 juillet 2014 portant ouverture en 2015 d'un concours sur titres avec épreuves de psychologue territorial de classe normale**

NOR: INTB1419498A

Par arrêté du président du centre de gestion de la fonction publique territoriale des Pyrénées-Atlantiques en date du 29 juillet 2014, un concours sur titres avec épreuves de psychologue territorial de classe normale est organisé par le centre de gestion des Pyrénées-Atlantiques en 2015, en partenariat avec les centres de gestion aquitains et les centres de gestion de l'Ariège (09), de la Charente-Maritime (17), de la Creuse (23), de la Haute-Garonne (31), du Gers (32), des Hautes-Pyrénées (65), du Tarn (81), de Tarn-et-Garonne (82) et de la Vienne (86).

Nombres de postes : 50.

Conditions générales d'inscription

Etre de nationalité française ou ressortissant d'un autre Etat membre de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen. Les ressortissants des Etats membres de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autre que la France ne peuvent occuper un emploi dont les attributions ne sont pas séparables de l'exercice de la souveraineté ou comportent une participation directe ou indirecte à l'exercice de prérogatives de puissance publique.

Remplir les conditions générales d'accès à la fonction publique.

Conditions d'accès au concours

Le candidat doit être titulaire soit :

1. De la licence et de la maîtrise en psychologie. Il doit en outre justifier de l'obtention :

- soit d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en psychologie ;
- soit d'un diplôme d'études approfondies en psychologie comportant un stage professionnel dont les modalités sont fixées par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

- soit de l'un des diplômes dont la liste figure en annexe au décret n° 2004-584 du 16 juin 2004 modifiant le présent décret.

2. De diplômes étrangers reconnus équivalents aux diplômes mentionnés au 1 dans les conditions fixées par l'article 1er du décret du 22 mars 1990 modifié.

3. Du diplôme de psychologie du travail délivré par le Conservatoire national des arts et métiers.

4. Du diplôme de psychologie délivré par l'école des psychologues praticiens de l'Institut catholique de Paris.

5. Du diplôme d'Etat de conseiller d'orientation-psychologue.

Epreuve écrite : en principe, le jeudi 12 février 2015 dans l'agglomération paloise ou bayonnaise.

Epreuve orale : en principe, en juin 2015 dans l'agglomération paloise.

Retrait des dossiers d'inscription et renseignements : du mardi 30 septembre 2014 au mercredi 29 octobre 2014, à minuit :

- par internet en téléchargeant le dossier sur le site [www.cdg-64.fr](http://www.cdg-64.fr) ;

- par voie postale (le cachet de la poste faisant foi) auprès du centre de gestion de la fonction publique territoriale des Pyrénées-Atlantiques, maison des communes, cité administrative, rue Auguste-Renoir, CS 40609, 64006 Pau Cedex (joindre une enveloppe au format A4 affranchie au tarif en vigueur pour un envoi de 250 grammes et libellée aux nom et adresse du candidat) ;

- directement dans les locaux du CDG 64.

Dépôt des dossiers d'inscription

Les dossiers d'inscription devront être complétés, signés et renvoyés au centre de gestion de la fonction publique territoriale des Pyrénées-Atlantiques, maison des communes, cité administrative, rue Auguste-Renoir, CS 40609, 64006 Pau Cedex, au plus tard le jeudi 6 novembre 2014, à minuit (le cachet de la poste faisant foi).

Tout renseignement complémentaire et en particulier les conditions de candidature pourront être communiqués sur simple demande écrite adressée au président du centre de gestion de Pyrénées-Atlantiques.